



CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS « ENJEUX SOCIÉTAUX »

Édition 2025-2027 (session 2)



Avec le soutien de



SOMMAIRE

1/ Calendrier	3
2/ Objectifs et orientations de l'appel	4
3/ Thématiques prioritaires	5
4/ Critères de recevabilité des candidatures	6
5/ Dépenses éligibles	9
6/ Gestion financière	10
7/ Procédure d'évaluation	11
8/ Engagements des lauréats	11

CONTACT

Vous avez des questions ? Vous souhaitez bénéficier d'un appui au montage de votre dossier de candidature ?

Vous pouvez contacter la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin pour bénéficier d'un accompagnement sur les volets suivants :

- Identification de partenaires (académiques et socio-économiques), construction du consortium, négociation et rédaction d'accords partenariaux
- Définition d'actions de médiation scientifique grand public innovantes
- Etablissement du budget
- Construction du calendrier de travail prévisionnel (diagramme de Gantt)
- Vérification du respect des règles administratives et comptables

Katel LOCHET – Chargée d'appui à la stratégie scientifique (MSH Ange-Guépin)
katel.lochet@univ-nantes.fr | 02.53.00.93.06

Gisèle CUGLIEVAN MINDREAU – Chargée d'accompagnement au montage de projets (SFR Confluences – Université d'Angers)
gisele.cuglievanmindreau@univ-angers.fr

Selon les besoins, la MSH Ange-Guépin travaillera en lien étroit avec les différents services compétents situés dans les trois universités ligériennes (services valorisation et partenariats, missions culture scientifique...), avec lesquels elle pourra mettre les candidats en relation.

POUR CANDIDATER

Phase d'intention : les équipes prévoyant de candidater à l'appel à projets « Enjeux Sociétaux » sont invitées à faire part de leur intention de dépôt **avant le 31 octobre 2025** à : katel.lochet@univ-nantes.fr

La proposition (1 à 2 pages) devra contenir une présentation du projet incluant : enjeux et objectifs scientifiques, partenaires (académiques et non-académiques) identifiés ou pressentis, principales actions envisagées.

Dossier complet : le dossier de candidature complet devra inclure :

- Projet (20 pages max.)
 - Présentation du projet
 - Calendrier de travail prévisionnel (diagramme de Gantt)
 - Budget prévisionnel
- Annexes
 - CV court des responsables scientifiques
 - Lettres d'engagement des partenaires non-académiques impliqués (cf. modèle de lettre fourni)

Les candidatures doivent être envoyées **avant le 12 décembre 2025** en un seul fichier PDF à : katel.lochet@univ-nantes.fr

1/ CALENDRIER

Ouverture de l'appel	8 septembre 2025
Clôture de la phase de déclaration d'intention	31 octobre 2025
Clôture de l'appel	19 décembre 2025
Jury	Janvier 2026
Début des projets	1 ^{er} février 2026
Limite engagement dépenses	16 juillet 2027
Fin des projets	31 août 2027

2/ OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'APPEL

Financé par la Région Pays de la Loire, l'appel à projets « Enjeux Sociétaux » soutient des **projets de recherche et valorisation pluridisciplinaires / interdisciplinaires et collaboratifs** portés par les Sciences Humaines et Sociales (SHS) **autour des enjeux de société**. Il a pour ambition d'encourager la recherche ligérienne à investir les enjeux sociétaux et les opportunités associées (notamment l'appel « Sciences Avec et Pour la Société » de l'ANR).

Cet AAP soutient les projets menés **en partenariat avec des acteurs institutionnels et/ou du monde socio-économique** et engageant des actions de médiation et de valorisation des résultats originales, avec et/ou pour le grand public.

L'AAP « Enjeux Sociétaux » se positionne ainsi comme un dispositif « tremplin », favorable à un tel positionnement des SHS et jouant un rôle d'impulsion de nouveaux projets innovants autour des enjeux de société.

Conformément aux missions portées par les MSH, les associations disciplinaires mises en œuvre au sein des projets pourront être intra-SHS (pluridisciplinarité) mais également entre les SHS et les autres disciplines (interdisciplinarité).

Les actions de **recherche partenariale/participative** proposées dans le cadre de cet AAP répondront aux objectifs suivants :

- Développement de collaborations et de partenariats entre chercheurs SHS et acteurs de la société ;
- Importance accordée aux actions de valorisation non académique : organisation d'événements à destination du public, développement de dispositifs de médiation scientifique, réalisations en collaboration avec des partenaires socio-économiques ;
- Diffusion et animation du débat sociétal ;
- Démarche de recherche appliquée ou partenariale, orientation vers la **science citoyenne et participative**.

L'AAP « Enjeux Sociétaux » 2025-2027 (session 2) soutiendra **2 projets**, à hauteur de **20 000 € par projet**.

Les projets débiteront au 1^{er} février 2026 et se termineront au 31 août 2027.

Au-delà du financement octroyé, la MSH Ange-Guépin propose aux projets retenus un soutien en termes de :

- [Aide au montage de projets](#) et recherche de financements
- [Communication et accueil événementiel](#)
- Mise à disposition de ressources matérielles (salles, visioconférence, équipements de captation audiovisuelle...)
- Développement numérique :
 - Acquisition, traitement, exploitation et diffusion des données qualitatives, numérisation de corpus, humanités numériques (IR* [Huma-Num Loire](#))

- Acquisition, traitement, exploitation des données quantitatives, méthodologie et outils statistiques (IR* [PROGEDO-LOIRE](#))
- [Science ouverte](#), plan de gestion de données, RGPD
- [Plateforme Ange Guépin AudioVisuel - AGAV](#) (documentaires, capsules vidéo, interviews, webinaires...)

Les projets souhaitant s'appuyer sur l'expertise technique de la MSH sont invités à mentionner spécifiquement le(s) service(s) concerné(s) dans leur dossier de candidature.

3/ THEMATIQUES PRIORITAIRES

En adéquation avec les enjeux stratégiques identifiés à l'échelle régionale, nationale et européenne, l'AAP ES retient **7 thématiques prioritaires**, qui permettront aux SHS de marquer leur spécificité et leur légitimité dans le débat sociétal.

Les propositions devront obligatoirement s'inscrire dans l'une de ces thématiques :

- **Culture et patrimoine**
- **Démocratie : crises et évolutions**
- **Intelligence artificielle / cybersécurité**
- **Jeunesse**
- **Santé et société**
- **Transitions économiques, environnementales et sociétales**
- **Travail**

4/ CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les projets proposés devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le projet est **pluridisciplinaire** (intra-SHS) ou **interdisciplinaire** (SHS et autres disciplines) : il doit mobiliser, au minimum, deux disciplines bien distinctes (dont au moins une discipline SHS). Les collaborations avec les disciplines hors SHS sont les bienvenues.
- Le projet s'inscrit dans l'une des **7 thématiques prioritaires** définies dans le cadre de l'appel (cf. section précédente).
- Le projet est porté par un.e responsable scientifique principal.e (SHS) et un.e co-responsable scientifique secondaire (SHS ou autre discipline), qui seront identifié.e.s clairement dans le dossier de candidature. Selon les projets, un.e troisième co-responsable scientifique pourra être identifié.e.
- Le projet est **ligérien**. Il est **porté**, au minimum, **par deux laboratoires de la Région des Pays de la Loire**.
 - Le laboratoire porteur principal du projet est l'un des 27 laboratoires de recherche en SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin :

3L.AM	ClIPsy	IRDP
AAU-CRENAU	CREAAH	L'AMO
ARGUMANS	CREN	LEMNA
CAPHI	CRHIA	LETG
CDMO	CRINI	LLING
CENS	DCS	LPPL
CFV	ESO	MIP
CIRPALL	GAINS	TEMOS
CJB	GRANEM	Themis-UM

- Le/la **responsable scientifique principal.e** du projet doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) de l'un des 27 laboratoires SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, Université d'Angers ou Le Mans Université).
- Le/la **co-responsable scientifique secondaire** doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) d'un laboratoire de recherche ligérien (SHS ou autre discipline) différent de celui auquel est rattaché.e le/la responsable scientifique principal.e. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, l'Université d'Angers ou Le Mans Université). Par exception et au regard de la thématique et de la nature de certains projets, le/la co-responsable scientifique secondaire pourra être rattaché.e à un établissement ligérien autre.

- Les collaborations entre les sites universitaires ligériens (Angers, Le Mans, Nantes) sont vivement encouragées pour le co-portage des projets et constitueront un critère d'appréciation important.
- Le projet est **collaboratif** et présente une dimension de **recherche partenariale et participative**. Les projets individuels ne seront pas soutenus.
 - Le projet prévoit des actions concrètes de coopération entre les partenaires de recherche, qui devront être présentées clairement. Les **collaborations entre les 3 universités ligériennes** (Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université) sont vivement encouragées.
 - Le consortium implique **au minimum un partenaire non-académique** (collectivités territoriales, associations, entreprises...). Celui-ci doit être impliqué dans le projet en tant que **véritable partenaire de recherche et de valorisation**. Le programme de travail doit démontrer la participation active de ce(s) partenaire(s) tout au long du projet (contribution à la définition et à la poursuite des objectifs scientifiques, implication dans la mise en œuvre des actions de diffusion des résultats et de médiation à destination des publics). Les prestataires de services ne seront pas considérés comme des partenaires du projet.
 - **Chaque partenaire membre du consortium devra démontrer son implication dans le projet en justifiant d'un soutien sous la forme de cofinancements et/ou d'apports non financiers** (ex. mise à disposition d'équipements, de locaux, de personnels...). Le budget prévisionnel des projets devra intégrer les éventuels cofinancements des partenaires. Les soutiens ne prenant pas la forme d'apports financiers devront être valorisés dans le dossier de candidature (cf. section B-3). De manière générale, le jury sera attentif aux modalités d'engagement des partenaires, qui seront un critère de sélection déterminant.
 - Les projets relevant des **sciences participatives/citoyennes** seront particulièrement appréciés. Les propositions concernées devront présenter les acteurs non académiques associés à la production et à la diffusion des savoirs scientifiques et décrire précisément les modalités de leur implication.
 - Le nombre de partenaires membres du consortium n'est pas limité. Toutefois, le jury sera attentif à la pertinence et à la complémentarité des compétences mobilisées et au bon dimensionnement du consortium au regard des objectifs fixés et des actions de recherche et de valorisation envisagées. Les collaborations avec des partenaires nationaux et internationaux sont encouragées.
- Le projet prévoit des **actions de vulgarisation et de diffusion des résultats à destination de publics non académiques**.
 - Organisation d'événements grand public (conférences, débats, émissions de radio, ateliers participatifs...), production de supports de vulgarisation originaux (BD, podcasts, documentaires, narration transmédia...) création de dispositifs de médiation scientifique innovants (expériences immersives, interfaces collaboratives...), etc.

- Les actions peuvent être menées avec des acteurs du monde culturel, artistique associatif, institutionnel et/ou économique : musées, théâtres, salles de spectacle, centres d'archives, bibliothèques, médias, artistes indépendants (acteurs, illustrateurs, musiciens...), écoles, collectivités territoriales, acteurs de l'économie sociale et solidaire, start-up...
 - Afin de définir et mettre en œuvre des actions de culture scientifique originales, les candidats sont encouragés à impliquer dans leurs projets un ou plusieurs acteurs de la CSTI présents sur le territoire régional, au sein des universités (Mission diffusion de la CSTI de Nantes Université, Pôle Culture Scientifique de Le Mans Université, Service Communication scientifique de l'Université d'Angers) ou au sein du secteur associatif (Les Petits Débrouillards Grand Ouest, Terre des Sciences, Radio Prun', le labo des savoirs, Radio Campus Angers...).
- Les chercheur.se.s ne pourront être impliqué.e.s que dans **une seule candidature** à l'appel « Enjeux Sociétaux » en cours.
 - Les projets n'ayant pas **recours à la trame de candidature fournie** ne seront pas évalués.

A noter que **les projets retenus** dans le cadre de l'AAP ES **sont incités à fournir un accord de consortium dans les 6 mois suivant la notification des résultats**. Cet accord de consortium fixera les termes de l'implication de chacun des partenaires ainsi que les modalités de répartition de la propriété des données antérieures et des résultats coproduits dans le cadre du projet.

Pour rédiger ce livrable, les lauréats seront accompagnés par les ingénieurs filières SHS du dispositif régional Fil'Innov.

RECOMMANDATIONS

Pour les projets comportant un **volet numérique**, la MSH recommande le recours aux services des Infrastructures de Recherche « étoile » (IR*) PROGEDO-Loire (« Production et Gestion de Données ») et/ou Huma-Num Loire (« Humanités numériques »).

La MSH incite fortement à ce que les **publications** produites dans le cadre des projets soient déposées sur des **archives ouvertes** (ex. HAL).

En cas de publication, mentionner la phrase suivante : « *Cette recherche est issue du projet xxxx qui a été soutenu et financé par la Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin dans le cadre de l'appel à projets « Enjeux Sociétaux ».* »

La MSH recommande le recours au site <https://hypotheses.org/> pour la création de « carnets de recherche » de présentation des projets et de leurs actualités.

Plus d'informations :

- **PROGEDO-Loire** | www.msh-ange-guepin.fr/laccompagnement-a-la-recherche/progedo-loire
- **Huma-Num Loire** | www.msh-ange-guepin.fr/laccompagnement-a-la-recherche/huma-num-loire

5/ DEPENSES ELIGIBLES

Types de dépenses	Éligibilité
Mobilités régionales, nationales et internationales entrantes/sortantes de l'équipe projet (réunions de travail, enquêtes de terrain, actions à destination du grand public...)	éligible
Frais de mission (transports, hébergement, repas ¹) des <u>intervenants invités</u> ² (régionaux, nationaux et internationaux) dans le cadre de l'organisation de manifestations scientifiques	éligible
Frais de communication contribuant à la visibilité du projet (conception graphique, impression supports de communication ³ , droits à l'image...)	éligible
Frais d'interprétariat dans le cadre de manifestations internationales	éligible si la manifestation n'est pas déjà subventionnée par la Région
Frais de restauration <u>sur bon de commande</u> (ex. accueil café, buffet, cocktail...)	non éligible
Publications <u>académiques</u> (articles, ouvrages collectifs...)	non éligible
Supports divers de vulgarisation scientifique (ex. bande dessinée, jeu de société, podcast...)	Éligible Avec accompagnement MSH
Frais de traduction/rewriting d'un projet (<u>uniquement</u> dans le cadre de la préparation d'une candidature à un appel à projets)	éligible
Prestations ⁴ en lien avec la problématique scientifique du projet (ex. modélisation 3D, performance artistique, médiation culturelle...)	éligible Avec accompagnement MSH
Frais d'inscription à des colloques	éligible
Frais de formation à des outils/logiciels nécessaires au projet	éligible
Stages (niveau Master uniquement)	éligible
Documentation, ouvrages en lien avec la thématique scientifique du projet ⁵	éligible

¹ Indemnité forfaitaire de 20€ par repas : elle est versée à l'agent bénéficiant d'une prise en charge (ordre de mission) et, qui doit se trouver en dehors de sa résidence administrative sur toute la période comprise entre 11h et 14h et/ou 18h et 21h.

² Personnes apparaissant sur le programme de l'événement.

³ Frais d'impression éligibles uniquement pour les commandes supérieures à 50€.

⁴ Seule exception : le recours aux expertises et équipements de la [Plateforme Angevine d'Analyse des Comportements](#) (P2AC - Université d'Angers) et du [UserLab Distribué Pédagogique](#) (UDP - Le Mans Université) devra être proposé à titre gracieux pour tous les projets de recherche financés par la MSH Ange-Guépin.

⁵ Voir encart suivant « Points de vigilance ».

POINTS DE VIGILANCE

Le **jury** sera **particulièrement attentif à la diversité des postes de dépense** présentés dans les budgets prévisionnels des projets candidats.

Manifestations scientifiques : les demandes de subvention dédiées exclusivement à l'organisation de manifestations scientifiques ne seront pas recevables.

Acquisition d'ouvrages : Étant acquis sur fonds publics, les ouvrages achetés dans le cadre des AAP de la MSH seront commandés et référencés par l'équipe de la Bibliothèque Julien Gracq à la MSH et seront **mis à la disposition de l'équipe projet sous la forme d'un prêt longue durée** (1 an renouvelable). A l'issue du prêt, les ouvrages devront être restitués et intégreront les collections de la Bibliothèque Julien Gracq ou celles des bibliothèques universitaires d'Angers ou du Mans (selon l'université de rattachement du projet à l'initiative de l'acquisition).

6/ GESTION FINANCIERE

Les crédits alloués dans le cadre de l'appel « Enjeux Sociétaux » sont gérés par la MSH Ange-Guépin. **Aucun reversement de crédits** n'est effectué au profit des laboratoires, qu'ils soient porteurs ou partenaires du projet soutenu.

La subvention demandée auprès de la MSH s'élèvera à **20.000€** par projet.

Les dépenses peuvent être engagées à partir du 1^{er} février suivant la notification des résultats. La date **limite d'engagement des dépenses** est fixée au **16 juillet 2027**. Aucune nouvelle dépense ne pourra être engagée passée cette date.

Les projets devront utiliser l'intégralité de l'enveloppe budgétaire qui leur est accordée. Un suivi régulier des dépenses sera effectué par la MSH, qui veillera à ce que les projets parviennent à un **taux de consommation de 40% à la fin de l'année 2026**. Un **bilan financier intermédiaire** sera effectué par la MSH en janvier 2027. Des **alertes** seront envoyées aux porteurs des projets présentant un taux de consommation inférieur au seuil fixé et un **redimensionnement des enveloppes attribuées** pourra être éventuellement décidé par la MSH, selon les cas de figure.

7/ PROCEDURE D'EVALUATION

Le jury de sélection se réunira en janvier 2026.

Composition du jury

Le jury de sélection de l'appel à projets « Enjeux Sociétaux » est composé de :

> **Comité de Direction de la MSH**

www.msh-ange-guepin.fr/la-msh/la-msh-equipe-organisation

> **Conseil Scientifique de la MSH**

www.msh-ange-guepin.fr/la-msh/composition-du-conseil-scientifique

8/ ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

Gestion financière :

- Utiliser les crédits mis à leur disposition pendant la période définie
- Respecter les procédures administratives et financières mises en place par la MSH

Communication :

- Apposer les **logos de la MSH Ange-Guépin** et **de la Région des Pays de la Loire** sur tous les supports de communication des actions financées via les crédits « Enjeux Sociétaux »
- Communiquer les activités engagées durant le projet à la MSH afin qu'elle puisse en faire la promotion sur ses réseaux

Bilan :

- Favoriser les échanges avec la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH, particulièrement en ce qui concerne les dépôts ultérieurs (ANR...) dont les projets feront l'objet
- Remettre un court **bilan scientifique** (2 à 3 pages) à l'issue du projet
- Participer, sur invitation, au **forum annuel des projets** lors du Conseil Scientifique de la MSH